

RENCONTRES DE LA SECURITE AMIANTE

Journée de veille technique et
réglementaire

JEUDI 25 OCTOBRE 2018

MAISON DU BATIMENT
A MULHOUSE



03 89 61 58 88
www.cefasc.eu

L'objectif de cette journée de rencontre sera de faire le point sur l'évolution des connaissances, de la réglementation et des bonnes pratiques en matière de management de la sécurité lors des interventions à risque d'exposition à l'amiante.

Interdit en France depuis 1997, l'amiante continue de présenter un risque pour la santé des personnes pouvant être exposées à l'occasion de travaux de rénovation ou de déconstruction.

Dans le bâtiment, les travaux publics, l'industrie, les transports, les responsables d'entreprises et les donneurs d'ordres doivent rester très vigilants dans l'évaluation et la maîtrise du risque amiante sur les chantiers, tant les conséquences sanitaires, économiques et juridiques des possibles négligences seront préoccupantes pendant encore de nombreuses années.

La participation à l'ensemble de la journée donnera lieu à une attestation nominative dans le cadre de l'obligation de veille technique et réglementaire des professionnels.

PROGRAMME

MATIN (9h00 – 12h30)

Introduction

Thème 1 :

Les cancérogènes à effet différé dans la construction

- *L'amiante, première cause de cancer professionnel*
- *La prise en compte des autres polluants particuliers*
- *Les risques d'exposition à la silice cristalline dans le BTP*

Intervenant : CEFASC ENVIRONNEMENT

Thème 2 :

Comment répondre à l'obligation d'information des intervenants sur la présence d'amiante avant travaux ?

- *La responsabilité du donneur d'ordre et du chef d'entreprise*
- *La norme NF X46-020, nouvelle version, vers un repérage avant tous travaux*

Intervenant : RESO A+

Thème 3 :

Aspects réglementaires

- *L'action de la DIRECCTE en sous-section 4*
- *Le classement de l'opération par le donneur d'ordre*
- *Le risque de désamianter sans certification Jurisprudence récente*

Intervenant : DIRECCTE GRAND EST

Thème 4 :

Evolution des modalités de prélèvement d'air et d'évaluation des processus

- *Les évolutions de la norme NF X43-269*

Intervenants : EUROFINS Prélèvement pour le Bâtiment Est

Thème 5 : **Sous-section 4 : premier bilan de la campagne CARTO Amiante**

- *Présentation des processus étudiés et des premiers résultats*
- *Les conditions de mise en œuvre de la prévention*

Intervenant : OPPBTP

Pause-déjeuner (buffet)

APRES-MIDI (13h30 – 16h30)

Thème 6 : **Prévenir le risque amiante dans les logements**

- *L'action des bailleurs sociaux*
- *Le choix et la protection des intervenants*
- *Résultats de campagnes de mesurages lors d'interventions ponctuelles*

Intervenant : LA MAISON DU CIL

Thème 7 : **Prise en compte du risque amiante en cas de sinistre**

- *Conditions particulières en cas de sinistre*
- *Problème du repérage avant intervention*
- *Adapter les priorités d'action en présence d'amiante*

Intervenant : CIEFAS

Thème 8 : **Prise en compte du risque amiante dans la gestion technique des bâtiments**

- *Accompagner des maîtres d'ouvrages dans leurs travaux en sous-section 4 et sous-section 3*
- *Avantages d'un maître d'œuvre formé au risque amiante*

Intervenant : INGEDEC

Thème 9 : **Le risque pénal des dirigeants d'entreprise**

- *Cartographie des risques*
- *Responsabilité pénale et civile*

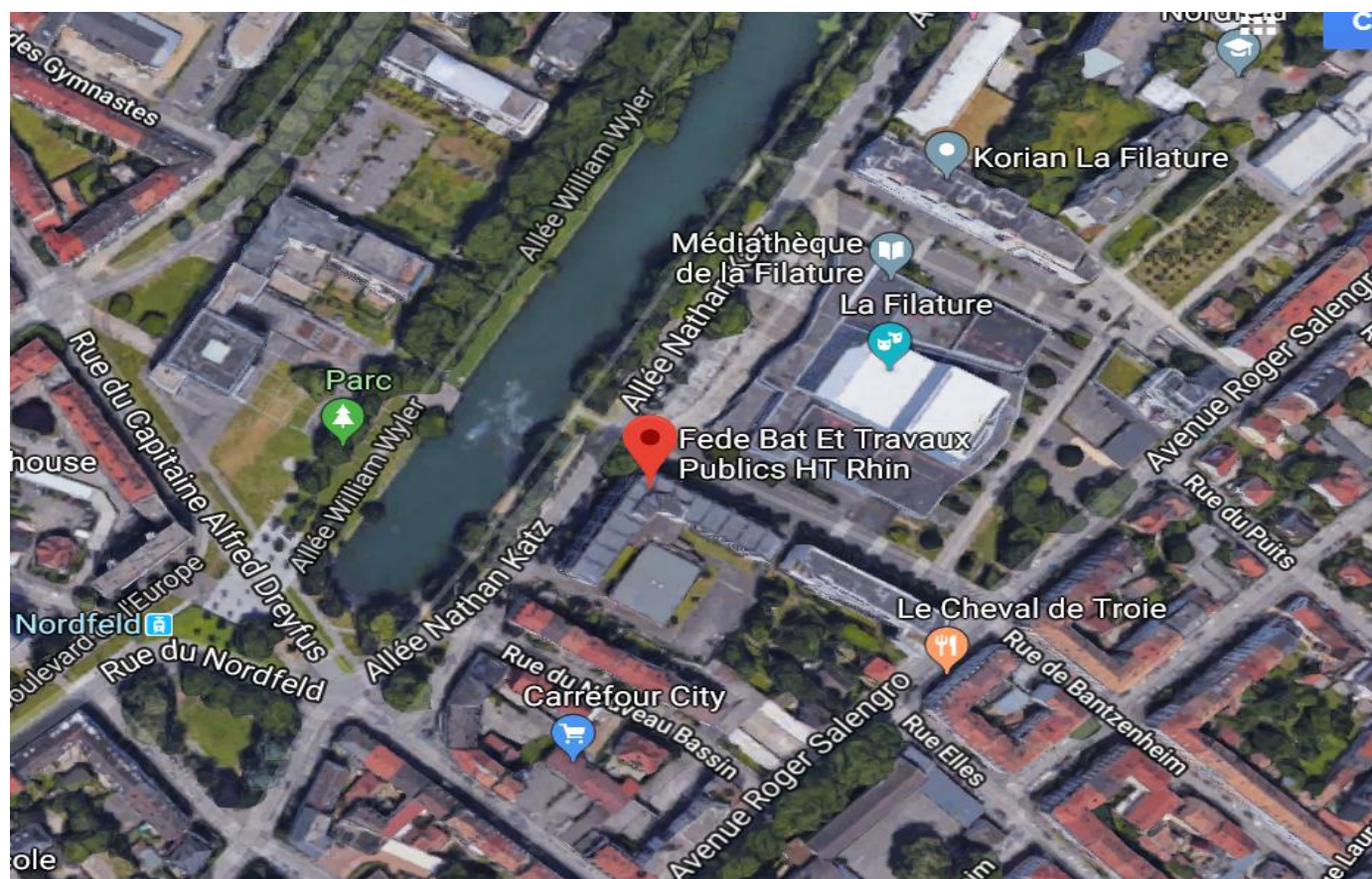
Intervenant : FORMANCILE

Thème 10 : **Se protéger malgré tout**

- *Les limites de la prévention réglementaire*
- *Revenir aux fondamentaux*

Intervenant : CEFASC ENVIRONNEMENT

Lieu : Maison du Bâtiment, **Fédération du BTP**, 12 Allée Nathan Katz, 68100 MULHOUSE



Frais d'inscription : 45 € TTC par personne, buffet du midi inclus.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de répondre **avant le 11 octobre 2018**

Nom :Prénom.....

Entreprise / Organisme :

Adresse postale :

Courriel :

Tél :Fax :

A retourner accompagner de votre règlement (une facture acquittée vous sera délivrée)

A l'adresse suivante :

CEFASC ENVIRONNEMENT – Cité de l'Habitat – Route de Thann – 68460 LUTTERBACH

Tél : 03 89 61 58 88